



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

Service Départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Nanterre, le **29 SEP. 2023**

Affaire suivie par :
Maïlys PUYGAUTHIER
Tél. : 01 82 08 39 24
Courriel : mailys.puygauthier@ac-versailles.fr

167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

Mesdames, Messieurs les présidents des comités départementaux,

Mis en place dès 2021 par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques afin de favoriser la pratique sportive et le retour des jeunes dans les clubs sportifs, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023-2024. Il constitue un soutien au secteur sportif pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription et un signal fort pour les familles, avec la volonté de devenir une véritable allocation de rentrée sportive.

Pour rappel, cette aide consiste en une déduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1er juin et le 31 décembre 2023. Elle est ouverte :

- aux jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- aux jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- aux jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- aux étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Toutes les informations sur le Pass'Sport peuvent être retrouvées sur le portail : www.pass.sports.gouv.fr

Grâce à une amélioration du dispositif pour les clubs (simplification de la demande de remboursement), les jeunes et leur famille (attribution du code unique), dans les Hauts-de-Seine, 16 822 jeunes (+14%) en ont bénéficié l'an passé au sein de 642 associations sportives (+6%).

Afin que le Pass'Sport continue de monter en puissance et s'inscrive durablement dans les habitudes des familles comme dans celles des clubs, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer de la bonne communication et de sa mise en œuvre effective au sein de tous vos clubs affiliés.

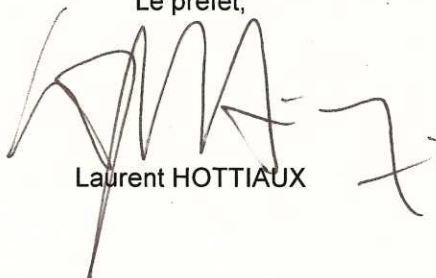
Le Service départemental à la jeunesse et à l'engagement se tient votre disposition pour tout accompagnement (Maxime THEVENET : maxime.thevenet@ac-versailles.fr / 01 82 08 39 28).

Par ailleurs, nous vous invitons à nous faire part de toute éventuelle difficulté rencontrée dans le déploiement de ce dispositif.

Sachant pouvoir compter sur votre pleine mobilisation, nous vous souhaitons une très belle saison sportive 2023-2024, placée sous les valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

Benjamin Veuil

Le préfet,


Laurent HOTTIAUX

Le directeur académique,


Frédéric FULGENCE